



Côte d'Ivoire

État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

2024



État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

Vous êtes invité(e) à faire part des progrès réalisés par la **Côte d'Ivoire** pour atteindre la cible 8.7 des ODD entre janvier 2024 et décembre 2024. Vos réponses seront utilisées dans le Rapport d'avancement annuel 2024.

Ce questionnaire comporte à la fois des questions ouvertes et fermées. Tous les questionnaires remis seront examinés par le Groupe de travail chargé du suivi de la cible 8.7. Le rapport de situation sera actualisé sur [Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](https://alliance87.org).

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Secrétariat : info@alliance87.org.

** Obligatoire*

Avancement des priorités de la feuille de route

Voyons quelles sont : i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

*Note : Veuillez simplement signaler les progrès qui sont pertinents et alignés à la feuille de route. Les progrès devraient correspondre à la période de référence comprise entre janvier 2024 et décembre 2024. **L'accent devrait être mis sur les résultats plutôt que sur les processus**. Si des progrès ont été accomplis vers un résultat spécifique, même si le résultat n'a pas encore été atteint, il convient de le préciser clairement. Par exemple, une communication telle que « formation sur le travail des enfants à l'intention des représentants du gouvernement » ne suffirait pas et nécessiterait des informations supplémentaires, telles que **les dates de la formation et le nombre de participants**.*

**Si vous avez fourni plus de 3 priorités de feuille de route dans le dernier rapport, toutes vos priorités de feuille de route apparaîtront dans cette section.*

1. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la #1 priorité de votre feuille de route nationale "Coordination des interventions pour accélérer l'atteinte de la cible 8.7" ?*

- **Dans le cadre du renforcement de la coordination au niveau international et régional :**
 - La Côte d'Ivoire a participé à la première réunion annuelle d'examen des experts de la CEDEAO sur le travail des enfants, qui s'est tenue les 27 et 29 novembre 2024, à



Abuja, au Nigeria. Cette rencontre avait pour but de renforcer les capacités des experts du travail des enfants des états membres de la CEDEAO en matière de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action Régional sur l'élimination du travail des enfants et du travail forcé (2022-2030) ;

- Une visite d'échange en matière de migration a été organisée au Maroc, entre les autorités ivoiriennes et marocaines, avec l'appui de l'OIM. Cette mission visait à favoriser une collaboration entre les deux pays autour des priorités communes telles que la promotion de voies régulières, la prévention des risques de migration irrégulière et de partage de bonnes pratiques. Elle s'inscrit dans une logique de coopération Sud-Sud renforcée avec pour objectif la mise en place d'accords bilatéraux bénéfiques aux deux parties ;
- Dans une dynamique de coordination bilatérale renforcée, la République de Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc ont procédé, avec l'appui de l'OIM, à la signature du mémorandum d'entente relatif à la lutte contre la Traite des personnes (TdP) et le Trafic illicite de migrants (TIM). Cet accord pose les fondements d'une coopération structurée entre les deux états en matière de prévention, de protection et de partenariat pour la lutte contre la TdP en décembre 2024 ;
- Un nouveau cadre d'action (2024-2029), pour accélérer les actions de lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana, a été signé le 27 novembre 2024, dans le cadre des activités du groupe de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture (CLCCG). Ce partenariat comprend les acteurs suivants : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le département du travail des Etats-Unis, les représentants de l'industrie du cacao et du chocolat.

➤ **Dans le but de renforcer la coordination au niveau national :**

- Le 12 septembre 2024, la Côte d'Ivoire a célébré la 24^e Journée Mondiale contre le Travail des Enfants (JMTE) sous le thème : « Durabilité de nos chaînes d'approvisionnement agricoles : éliminons le travail des enfants ! ». Cette édition a mis en lumière les progrès réalisés grâce à une coordination renforcée entre les acteurs publics, les entreprises agricoles, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers. Elle a permis de présenter également les efforts collectifs en faveur des chaînes d'approvisionnement plus durables et respectueuses des droits de l'enfant, conformément aux normes internationales et aux exigences du marché européen ;
- Un atelier de révision de la feuille de route nationale Alliance 8.7 des objectifs de développement durable a été organisé les 07 et 08 novembre 2024 et a réuni tous

les membres de la task force qui interviennent sur les questions de traite des personnes y compris les enfants et de travail des enfants ;

- Deux (02) réunions de coordination techniques ont été organisées avec tous les acteurs de lutte contre la traite des personnes dans le cadre de l'élaboration du projet national d'appui à la traite des personnes et le trafic illicite de migrants sous la supervision du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;
- Grâce aux actions conjointes entre les services sociaux de base et l'ONG Côte d'Ivoire Prospérité, 02 enfants déscolarisés ont été réinsérés dans le système scolaire et 66 enfants victimes de traite ont bénéficié d'une prise en charge holistique (hébergement, soins, soutien psychosocial...).
- Des actions conjointes entre le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers l'Unité de lutte contre la Criminalité Transfrontalière (UCT), la Sous-direction de la police nationale en charge de la lutte contre la délinquance juvénile, la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) ainsi que l'ONG Côte d'Ivoire Prospérité (CIP), ont permis la prise en charge sur le plan nutritionnel et l'hébergement de 175 enfants migrants de retour en Côte d'Ivoire; (CIP)
- Dans le cadre de la recherche de solutions durables pour la prise en charge et la réinsertion sociale des enfants victimes de traite, d'exploitation et de travail forcé, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), à travers la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE), a renforcé la coordination institutionnelle en établissant un partenariat stratégique avec l'Office du Service Civique National (OSCN) ;
- En novembre 2024, l'OIT a organisé en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), une session de formation en matière de santé et de sécurité au travail, au profit de 24 Inspecteurs du Travail (14 hommes et 10 femmes).

➤ **Dans le but de renforcer la coordination au niveau local :**

- Une (01) cellule régionale de lutte contre la traite des personnes a été mise en place à Ferkessedougou, grâce à un appui technique et financier de l'OIM au CNLTP. Cette initiative s'est accompagnée d'une formation des membres de la cellule en vue d'assurer une meilleure synergie entre les acteurs locaux et nationaux et garantir une réponse cohérente et décentralisée aux enjeux liés au phénomène ;



- Du 16 au 20 décembre 2024 à CHERYNE HÔTEL de GUIGLO, des membres de 04 comités départementaux, 15 comités sous-préfectoraux et 121 comités villageois de suivi du travail des enfants de la région du Cavally ont été formés sur le cadre institutionnel et les instruments juridique de lutte contre le travail des enfants, les concepts clés du travail des enfants, le mécanisme de fonctionnement du SOSTECI, le système de référencement et de contre-référencement ainsi que le mécanisme de fonctionnement de la base de données du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). Les membres des 15 comités sous-préfectoraux ont été équipés en matériels roulants (15 motos), informatiques (15 tablettes, 15 ordinateurs bureaux, 15 ordinateurs portables et 15 imprimantes) ;
- 30 agents des forces de sécurité (police, gendarmerie, eaux et forêts) de la région de la Nawa, en leur qualité de points focaux, ont bénéficié de renforcement de capacités sur l'écoute et la protection des enfants victimes ou à risque d'exploitation par le travail. Cette formation a été dispensée lors d'un atelier organisé par l'UNICEF, tenu à Soubré du 1^{er} au 4 octobre 2024. ;
- 3 mineures ont été formées en pâtisserie, couture et coiffure, grâce aux actions conjointes entre l'ONG Côte d'Ivoire Prospérité (CIP) et l'ONG internationale SOS village situé dans la région du Sud-Comoé, précisément à Aboisso ;
- Dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, les comités de suivi, animés par les inspecteurs du travail, ont mené des missions d'inspection ciblées dans le secteur informel, couvrant les 110 départements du pays. Au total, 417 inspections inopinées ont été réalisées, permettant d'identifier 756 enfants en situation de travail. Les principaux secteurs d'activité concernés sont l'agriculture, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics (BTP), le commerce, les services et le transport. Les cas relevés ont donné lieu à des mesures de suivi, notamment des mises en demeure et des avertissements adressés aux contrevenants ;
- Les 24 et 25 septembre 2024, une action de sensibilisation et de mobilisation coordonnée des acteurs du secteur minier dans la région de la Bagoué, a été menée en vue de renforcer leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants. Cette activité a été réalisée par la DLTE en collaboration avec l'UNICEF.

2. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la #2 priorité de votre feuille de route nationale "Suivi, collecte de données, partage de connaissances" ? *



Depuis janvier 2024, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées dans le cadre du renforcement du suivi, de la collecte de données et du partage de connaissances. Ces progrès incluent :

➤ **Renforcement des capacités des fournisseurs de données :**

Formation de 133 acteurs impliqués dans la collecte de données à l'utilisation de l'application mobile dédiée au renseignement du logiciel de collecte du CNLTP, afin d'améliorer la qualité et la régularité des données remontées ;

➤ **Opérationnalisation de la base de données du CNLTP :**

Lancement d'une phase pilote en vue de tester et finaliser la mise en œuvre de la base de données nationale dédiée à la traite des personnes, pierre angulaire du système national de suivi ;

➤ **Production de connaissances stratégiques :**

Élaboration et diffusion du rapport national de bilan sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, fournissant une vision actualisée de la situation et des tendances en la matière ;

➤ **Formation des acteurs judiciaires et sécuritaires :**

Organisation de sessions de renforcement de capacités à l'intention des magistrats, OPJ/APJ et membres des cellules régionales, en avril et juin 2024, sur les thématiques suivantes : traite des personnes, trafic illicite de migrants, mécanisme national de référencement, procédures opérationnelles standards, enquêtes spécialisées et techniques d'interrogatoire. Ces formations visent à renforcer la réponse institutionnelle tout en assurant une meilleure prise en compte des droits des victimes ;

➤ **Renforcement des capacités internes du CNLTP :**

Formation du personnel du Comité à l'utilisation des outils d'identification et de prise en charge des victimes, notamment l'outil numérique Kobo Collect, afin de faciliter la collecte terrain de données sur les migrants et d'assurer une gestion plus efficace et cohérente des informations ;

➤ **Cartographie des services sociaux de base :**

Déploiement d'une cartographie des risques fondée sur l'analyse des causes profondes du travail des enfants dans les 110 départements de Côte d'Ivoire, visant à mieux identifier les ressources disponibles pour la prévention et la prise en charge des cas de traite, d'exploitation et de travail des enfants ;



- **Bilan des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants :**
Réalisation d'un bilan des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, afin de faire le point sur les interventions mises en œuvre par les différentes structures engagées dans des programmes et projets en la matière ;
- **Opérationnalisation de la base de données du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) :**
Appui technique et financier du BIT à la fonctionnalité des comités SOSTECI locaux en milieu rural, à l'élaboration des indicateurs de la traçabilité sociale du cacao et aux mécanismes de collecte des données en lien avec l'activité des agents d'opération du Conseil du Café et du Cacao (CCC) ;
- **Suivi de la mise en œuvre des activités du projet Child Protection Compact (CPC) :**
Participation à l'organisation de deux rencontres de suivi des activités au Cabinet de la Première Dame du projet CPC financé par le gouvernement américain.

3. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la #3 priorité de votre feuille de route nationale "Politiques et lois" ?*

- La feuille de route nationale de l'Alliance 8.7, alignée sur les Objectifs de Développement Durable, a été révisée afin d'y intégrer explicitement la notion de survivant ainsi que la problématique spécifique de la traite des enfants ;
- Un protocole d'accord a été signé entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc, jetant les bases d'une coopération bilatérale renforcée en matière de prévention, de protection et de lutte contre la traite des personnes ;
- Le nouveau cadre d'action du Child Labor Cocoa Coordinating Group (CLCCG), accompagné d'un plan d'actions détaillé, a été signé. Ce cadre marque une avancée notable par rapport à l'accord précédent, en introduisant des mécanismes renforcés de responsabilité partagée et de redevabilité. Il accorde une attention particulière aux causes profondes du travail des enfants, intègre la protection sociale, prend en compte la participation des syndicats, et prévoit des activités génératrices de revenus. Il met également l'accent sur la formation technique et professionnelle, la promotion du dialogue social et le soutien à l'éducation secondaire ;
- Le Plan d'Action National 2019-2021, prorogé jusqu'en 2023, a fait l'objet d'une double évaluation interne et externe. Sur cette base, un nouveau Plan d'Action



National (PAN) 2025-2029 a été élaboré, et sa présentation officielle est prévue au cours de l'année 2025 ;

- En avril 2024, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), à travers la Direction Générale du Travail (DGT), avec l'appui technique et financier du BIT a procédé au lancement du premier plan stratégique global pour la conformité de l'inspection du travail 2023-2025.

4. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la #4 priorité de votre feuille de route nationale "Financement des efforts de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes" ? *

Les avancées réalisées en matière de financement des efforts de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes se résument comme suit :

- **Élaboration d'un projet d'appui à la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants**, porté par le CNLTP, en vue de mobiliser davantage de financements pour soutenir les actions nationales en la matière ;
- **Mobilisation de ressources techniques et financières** à travers la mise en œuvre du projet « Fournir une assistance aux victimes de traite et aux migrants victimes de trafic illicite » (2022–2024), financé par le Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale. Ce projet, mis en œuvre avec l'OIM, a permis :
 - l'assistance directe et le retour volontaire des victimes ;
 - le renforcement des capacités des acteurs nationaux ;
 - la réhabilitation de structures d'accueil et de transit partenaires ;
- **Poursuite de la mise en œuvre du programme conjoint ENACTE** (Ensemble pour agir sur les causes profondes du travail des enfants dans la Nawa) qui a permis de réaliser une étude multisectorielle sur les dynamiques migratoires avec un focus particulier sur les besoins des enfants, l'assistance directe et le retour volontaire des victimes, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, ainsi que le renforcement des infrastructures et activités de sensibilisation. Toutes ces actions ont contribué à faciliter l'identification des victimes de traite et l'accès aux services sociaux de base. (OIM, BIT, UNICEF) ;



- **Appui technique et financier de l'UNICEF** pour l'organisation d'un atelier de discussion et de validation du plan régional de coordination en matière de protection des enfants et de lutte contre le travail infantile ;
- **Appui technique et financier du BIT** pour l'organisation de l'atelier national consacré à l'élaboration du PAN 2025-2029 ;
- **Exploration par l'OIT de la possibilité de mettre en place des financements** innovants pour lutter contre le travail des enfants, notamment en ce qui concerne le projet Impact Bund qui consiste à mobiliser les ressources du secteur privé pour financer les cantines scolaires ;
- **Développement de 2 projets, depuis janvier 2024, par l'ONG Save the Children International (SCI)** d'environ 5 000 000 d'Euros avec des partenaires internationaux dans le cadre du travail des enfants. Le premier durera un an (mai 2025 - avril 2026) et le deuxième durera 3 ans (juin 2025 - mai 2028).

Complément : Durabilité et adéquation des ressources mobilisées

Pour garantir la durabilité des ressources, l'Etat fait de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants y compris la traite des personnes, des priorités nationales. Ces priorités sont inscrites au Programme National de Développement (PND) ainsi qu'au Programme d'Investissement Public (PIP), assurant ainsi leur intégration dans les politiques nationales et les budgets nationaux. Les appuis financiers des partenaires nationaux et internationaux viennent compléter et renforcer ces initiatives.

Pour ce qui concerne l'adéquation, les projets mis en œuvre par les parties prenantes sont pleinement alignés sur les priorités nationales, répondant ainsi aux besoins identifiés et aux objectifs stratégiques définies par les politiques nationales en matière de lutte contre ces phénomènes.



Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2023, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de janvier 2024 à décembre 2024.

****Cette section ne s'applique pas aux pays déclarant pour la première fois.***

****Si vous avez fourni plus de 3 étapes suivantes dans le dernier rapport, toutes vos prochaines étapes apparaîtront dans cette section.***

5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 Tenir des réunions périodiques de coordination conjointes en matière de lutte contre le travail des enfants et de traite des personnes ?

- ☐ Non atteinte
- ☐ Planifiée
- ☐ En cours
- ☒ Atteinte

Observations : les réunions périodiques de coordination conjointes en matière de lutte contre le travail des enfants et de traite des personnes se poursuivent.

6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 Renforcer les capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes à la collecte de données ?

- ☐ Non atteinte
- ☐ Planifiée
- ☒ En cours
- ☒ Atteinte

Observations :

- Le renforcement de capacités sur la base de données se poursuit (atteint) ;
- Des formations sont planifiées par SCI à l'endroit des acteurs communautaires, mais également des acteurs sociaux, des juges et des forces de défense et de sécurité (en cours).



7. Quel est le statut de votre prochaine étape #3 Faire une revue des textes juridiques relatifs au travail des enfants et à la traite des personnes afin de dresser un état des lieux et de formuler, le cas échéant, des propositions concrètes pour remédier aux insuffisances, assurer une réelle opérationnalisation et harmonisation des textes ?

- ☐ Non atteinte
- ☐ Planifiée
- ☒ En cours
- ☐ Atteinte

Observations :

- Le processus de révision de la loi N°2016-1111 du 08 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes est en cours.

8. Quel est le statut de votre prochaine étape #4 Capter des financements de nouveaux bailleurs potentiellement intéressés par la traite des personnes ou le travail des enfants telles que la BAD, BOAD, BID... et les fondations. Objectifs d'ici avril 2024 pour cette prochaine étape. Au cours de l'année 2024, nous envisageons faire un répertoire de nouveaux bailleurs ?

- Financements en cours :
 - De nouveaux financements ont été obtenus par l'OIM ;
 - Le CNLTP a signé de nouveaux accords avec la CEDEAO et ICMPD ;
 - Le répertoire de bailleurs de l'ONG Dignité et Droits de l'Enfant- Côte d'Ivoire (DDE-CI) est en cours de validation ;
 - Les financements des projets mentionnés à la question 4 par SCI, sont en cours de confirmation.
- Financements atteints :
 - Le GIZ, l'UNICEF, la fondation ICI, le BIT et Save The Children International.

9. Pour la période allant de janvier à décembre 2025, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route ? *

- **Coordination des interventions pour accélérer l'atteinte de la cible 8.7 :**



- Soutenir le renforcement de la coordination au niveau local en matière de lutte contre la traite des enfants ;
- Renforcer les capacités des acteurs judiciaires et des forces de défense et sécurité sur la traite des personnes.

➤ **Suivi, collecte de données, partage de connaissances :**

- Atelier de formation des acteurs de lutte contre le travail et la traite des personnes y compris des enfants, à l'utilisation des outils digitaux de collecte de données des droits de l'homme et de l'environnement ;
- Atelier d'identification des indicateurs clés de performance en vue d'actualiser les dispositifs de monitoring en prenant en compte les exigences des nouvelles normes de l'UE et l'ARS1000 ;
- Mise en œuvre par le BIT de la traçabilité sociale du cacao afin de renforcer la conformité aux directives et normes nationales et internationales en matière de lutte contre le travail des enfants.

➤ **Politiques et lois :**

- Adoption et mise en œuvre du Plan d'Action National 2025-2029 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- Elaboration par le CNLTP d'un Plan de Travail Annuel 2025 en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions 2022-2025 de lutte contre la traite des personnes (TdP) et le trafic illicite de migrants (TIM).

10. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus ?

- Mise en place d'un système de base de données national interactif dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ;
- Renforcement de la coordination des activités de tous les acteurs membres de la task force ;
- Accès limité à des fonds pour la mise en œuvre des diverses actions de lutte ;
- Extension des actions sur une couverture géographique plus large ;
- Harmonisation des systèmes de collecte, d'analyse et de partage des données dans le cadre de la lutte contre la traite et l'exploitation des personnes y compris les enfants ;



- Redynamisation des accords bilatéraux et régionaux existants ;
- Prise en charge des victimes en raison de l'insuffisance de structures spécialisées (centre d'accueil et de transit...), de ressources adaptées et de mécanismes de réinsertion durable ;
- Renforcement de la coordination des activités ;
- Suspension de toute aide extérieure liée au financement américain par le nouveau gouvernement.

11. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route ? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.

OUI, les besoins identifiés sont les suivants :

- Un soutien supplémentaire serait nécessaire pour renforcer la mise en œuvre effective de la feuille de route, notamment dans les domaines suivants : renforcement des capacités techniques, mobilisation de ressources financières, appui à la collecte et à la gestion des données, renforcement de la coopération transfrontalière ; (OIM)
- Plus de communication de l'Alliance 8.7 à l'échelle internationale afin de promouvoir davantage ses actions, de partager les bonnes pratiques et d'attirer l'attention sur les enjeux mondiaux du travail des enfants ; (BIT)
- L'appui des acteurs étatiques de la Côte d'Ivoire, est indispensable à la réussite du projet CPC, dont le financement a été suspendu par le gouvernement américain. (SCI)

Progrès globaux entre janvier et décembre 2024

12. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?

- ☐ Pas de progrès
- ☐ Peu de progrès
- ☐ Quelques progrès
- ☒ Grands progrès



13. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre janvier 2024 et décembre 2024 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?*

Modification des notes : Tous ces faits saillants sont-ils suffisamment significatifs pour être considérés comme dignes d'être soulignés?

- **Actualisation par la Côte d'Ivoire de sa feuille de route Alliance 8.7** avec l'intégration de notions nouvelles que sont les survivants et le travail forcé des enfants.
- **Formation et renforcement de capacités :**
 - 2 108 acteurs clés formés sur la TdP et le travail forcé à travers 65 sessions ;
 - 243 membres des OSC, 127 acteurs institutionnels (Forces de l'ordre, TS, OSC), 20 acteurs institutionnels et OSC, 346 travailleurs sociaux, 6 agents de la Direction de la Protection Judiciaire, 25 Coachs Mentors, 133 fournisseurs de données, 96 membres des CRLTP, 45 rois et chefs traditionnels, 37 diplomates, et 144 membres de la chaîne pénale (61 magistrats, 83 officiers de police judiciaire) ont été formés sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
 - 515 acteurs ont été formés sur le Mécanisme National de Référencement (MNR) et les Procédures Opérationnelles Standards (POS).
- **Assistance aux victimes :**
 - 1 431 victimes de traite des personnes et personnes objets de Trafic Illicite de Migrants (TIM) identifiées et assistées ;
 - 326 victimes référées et prises en charge dans des centres d'accueil et de transit ;
 - 91 victimes étrangères ont bénéficié d'un retour volontaire (Nigéria, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun, Mali, Tchad, Sierra Leone) ;
 - 103 enfants en mobilité (enfants vulnérables) ont été réintégrés ;
 - 82 Activités Génératrices de Revenus (AGR) mises en place pour la réinsertion socio-économique.



➤ **Prévention et sensibilisation :**

- Environ 48610 personnes sensibilisées à travers des dialogues communautaires, des projections de films, des panels et des émissions radio.

➤ **Répression et enquêtes :**

- 01 opération d'envergure, LIBERTERRA 2, a conduit au sauvetage de 151 victimes, à l'arrestation de 29 présumés trafiquants, à l'identification et au démantèlement de 2 réseaux criminels ;
- 161 affaires de traite ont fait l'objet d'enquêtes initiées en 2024, et 24 enquêtes précédentes sont toujours en cours ;
- 41 personnes ont été poursuivies, et 30 condamnées pour des infractions liées à la traite des personnes.

➤ **Renforcement institutionnel et coopération :**

- 02 nouvelles Cellules Régionales de Lutte contre la TdP (CRLTP) ont été installées dans les régions du Tchologo et du N'Zi (ce qui porte leur nombre à 12 au total) ;
- Signature de 03 accords de partenariat (ONG VERITE, IDLO, ICMPD) et 01 convention avec la Commission Nationale Marocaine de lutte contre la traite des personnes.

➤ **Digitalisation et équipements :**

- 01 application web développée pour la collecte de données TdP/TIM avec 133 fournisseurs formés à son utilisation ;
- Dotation de 15 ordinateurs portables et 20 tablettes au CNLTP ; 142 ordinateurs aux forces de l'ordre (UCT, DST/ULTIM, CTIP) ;
- 2 véhicules offerts, 127 équipements de surveillance (94 drones, 33 caméras) et 45 détecteurs de faux documents à la DST/ULTIM.

➤ **Prise en charge des victimes en fonction de la typologie des formes de traite recensées :**

- Exploitation sexuelle (314 cas), économique (299), servitude domestique (181), esclavage/travail forcé (165), mendicité forcée (114), autres formes (134) incluant mariage forcé, escroquerie financière, adoption illégale. (CNLTP).

➤ **Signature du mémorandum d'entente** relatif à la lutte contre la TdP et le TIM entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc.



14. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

- ☒ oui
☐ non
☐ ne s'applique pas

15. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées ?

- **140 victimes de traite** assistées au retour volontaire dans leurs pays d'origine sur l'année 2024, dont 106 étrangères et 34 ivoiriennes ;
- **134 bénéficiaires** assistés ont été réintégrés dans leurs pays d'origine sur l'année 2024 (91 victimes étrangères et 43 victimes ivoiriennes) ;
- **17 membres du personnel CNLTP** (11 Hommes et 6 Femmes) formés sur le formulaire d'identification des victimes de traite et l'outil Kobo collect ;
- **30 acteurs nationaux notamment des** magistrats, des officiers et agents de la police judiciaire (OPJ /APJ) ont été formés sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, y compris les procédures d'enquêtes et techniques d'interrogatoire ;
- **2 missions de suivi** des activités menées par les CRLTP des régions du Sud-Comoé et de la Nawa (44 Hommes et 10 Femmes) ;
- **1 campagne de sensibilisation** sur la TdP et le TIM organisée à Noé mobilisant 500 personnes ;
- **2 centres de transit** à Abidjan et à Bondoukou accueillant des victimes de traite (VdT) réhabilités et dotés de matériels incluant des ustensiles de cuisine, des lits, des matelas, etc. ;
- **1 campagne de sensibilisation** sur les violences à l'égard des enfants, la traite et l'exploitation des enfants a été organisée, touchant 750 personnes.



16. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes ? *

➤ **Les principales difficultés rencontrées étaient liées :**

- A l'insuffisance de moyens financiers et matériels, qui a entraîné dans certains cas, l'arrêt de la prise en charge des victimes de traite sur une période donnée, du fait de la fin du projet qui permettait de les assister ;
- A la mobilisation des fonds suffisants auprès de l'Etat, des PTF et des bailleurs pour l'exécution des activités ;
- A la faiblesse de coordination entre les parties prenantes.

17. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tiré ?

➤ **Face aux difficultés rencontrées :**

- Référencement des bénéficiaires au CNLTP ainsi qu'au siège de l'OIM afin de poursuivre leur assistance. Dans le même ordre, plusieurs demandes de financement ont été soumises à différents bailleurs et des notes conceptuelles ont été développées. Ces efforts ont permis de lever des fonds et d'obtenir des confirmations de ces fonds. Ce qui a favorisé une augmentation des cas (victimes de traite) référés ;
- Utilisation de fonds propres de certaines ONG (CIP) pour assurer la continuité de leurs activités.



Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois

18. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales ? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- ☐ enquêtes
- ☐ études de cas
- ☒ discussions en groupe
- ☒ entretiens
- ☐ preuves anecdotiques
- ☒ informations de tiers
- ☐ ne s'applique pas
- ☒ autre, à savoir : données de routine

19. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.

Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

Exemple:

Enquêtes:

Études de cas:

- **Discussions de groupe** : utilisées pour l'évaluation des besoins des enfants et de leur connaissance sur le travail et la traite des enfants ;
- **Entretiens** : des entretiens individuels ont permis de faire le suivi des activités mises en œuvre par les victimes de traite et de recueillir leurs avis sur la prise en charge dont ils ont été les bénéficiaires. Des entretiens ont également été effectués à travers des mails, appels téléphoniques, transmission de questionnaires aux membres de la Task force Alliance 8.7 ;
- **Données de routine** : provenant des rapports d'activités du Secrétariat Exécutif du CNLTP, des Structures techniques des Ministères membres du CNLTP, des



Partenaires Techniques et Financiers et des ONG. Aussi, un suivi de la mise en œuvre des activités est fait chaque trimestre par consultance commanditée par le CNLTP ;

- **Informations de tiers** : collecte d'informations auprès des membres de la Task force Alliance 8.7.

20. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès

- Difficultés pour le secteur privé de communiquer les informations sur leurs activités en lien avec la feuille de route ;
- L'inaccessibilité de certains bénéficiaires ;
- Collecte archaïque des données due à l'absence d'un système automatisé de gestion des données sur la traite des personnes ;
- Insuffisance de matériels informatiques qui limite la productivité des agents de collecte.

21. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement... Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats) ?

Exemple: Bureau national de statistique & OIT : Conduite d'une enquête sur le travail forcé dans la chaîne de valeur agricole [...]

- **Les directeurs régionaux des ministères et structures techniques** : Conduite d'entretien sur l'étude multisectorielle des dynamiques migratoires ;
- **Les ONG** : CAVOEQUIVA, Communauté Abel, la Colombe Ivoirienne pour le Bien-Être Social (la CIBES), Côte d'Ivoire Prospérité (CIP), Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger (ANAED), Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) : pour la prise en charge des victimes de traite des personnes ;



- **Expertise France, Fondation ICI, Save the Children Côte d'Ivoire, ICMPD, ONG VERITE ; OIDD** : pour l'appui technique et financier pour la réalisation des activités.

Collaboration avec des partenaires internationaux

22. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux ? *

Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- ☒ Autres pays de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir [Pathfinders | Alliance 8.7 \(alliance 8.7.org\)](https://pathfinders.alliance8.7.org).
- ☒ OIT
- ☒ agences des Nations Unies (autres que l'OIT)
- ☒ organisations internationales de la société civile
- ☐ autre, à savoir :

23. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.

Exemple: Autres pays de l'Alliance 8.7: [...] ; Agences des Nations unies: [...]

- **Autres pays de l'Alliance 8.7** : MAROC (dans le cadre de la signature d'un mémorandum sur la TdP et la TIM, avec la Côte d'Ivoire).
- **Agences des Nations Unies** :
 - UNICEF, OIM, OIT (mise en œuvre d'un programme conjoint -ENACTE) ;
 - OIM, ONUDC : appui technique et financier pour la réalisation des activités du CNLTP.
- **Autres Partenaires techniques et financiers** : Expertise France, Fondation ICI, Save the Children Côte d'Ivoire, ICMPD, OIDD, ONG VERITE : appui technique et financier pour la réalisation d'activités de lutte contre le travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.
- **Organisations internationales de la société civile** : collaboration entre l'ONG DDE-CI et Save the children, Solidaridad dans le cadre du projet CPC.



24. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ? *

☒ oui

☐ non

☐ Ne sait pas

25. Veuillez-nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

- **Collaboration avec l'institut Gorée au Sénégal** qui travaille pour la protection des enfants et le plaidoyer le lobbying, le réseautage et la mobilisation des ressources ; (CIP)
- **Signature d'un accord avec la CEDEAO** pour le soutien à la lutte contre la Traite des Personnes dans la région Ouest Africaine ; (CNLTP)
- **Signature d'une convention** entre la Commission Nationale de Coordination des mesures de Lutte et de Prévention contre la Traite des Êtres Humains du Royaume du Maroc (CNCLT) et le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes de Côte d'Ivoire ; (CNLTP)
- **Visite d'échange** entre la Côte d'Ivoire et le Maroc portant sur la coopération Sud-Sud, la promotion de voies régulières et la prévention des risques de migration irrégulière notamment la TdP et le TIM ; (OIM)
- **Mise en œuvre du projet d'appui aux Etats membres de la CEDEAO** pour la protection des victimes de la traite ; (OIM)
- **Signature d'un mémorandum d'entente** relatif à la lutte contre la TdP et le TIM entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc. (OIM)



Collaboration avec des partenaires nationaux

26. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux ? *

Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- ☒ Secteur privé
- ☐ Organisations d'employeurs
- ☐ Organisations de travailleurs
- ☒ Organisations locales de la société civile
- ☒ Ministères au sein de votre gouvernement
- ☒ Organisations et réseaux de survivants

27. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

➤ Secteur privé :

Renforcement des capacités des acteurs du groupe SIFCA (leader ouest africain de l'agro-industrie, palmier à huile, hévéa, canne à sucre...) sur le travail des enfants et la traite des personnes.

➤ Ministères au sein du gouvernement :

- Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) :
 - ✓ Appui technique et financier pour les formations sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
 - ✓ Appui en fournitures de bureau et matériel informatique ;
 - ✓ Prise en charge des cas de victimes de traite référés ;
 - ✓ Appui en matériel de sensibilisation à la CRLTP de la Nawa.
- Centres de transit et d'hébergement
 - ✓ Réhabilitation de deux centres d'hébergement et équipement ;
 - ✓ Hébergement des migrants vulnérables.
- Direction régionale de la protection sociale de la Nawa
 - ✓ Identification et référencement des victimes de traite.

➤ Organisations locales de la société civile

- Les ONG : CAVOEQUIVA, Communauté Abel, la Colombe Ivoirienne pour le Bien-Être Social (la CIBES), Côte d'Ivoire Prospérité (CIP), Association Nationale d'Aide à



l'Enfance en Danger (ANAED), Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) et RAO dans le cadre de la prise en charge des victimes de traite des personnes ;

➤ **Organisations et réseaux de survivants :**

- ONG Lutte contre l'Emigration Irrégulière Secours Assistance et Développement (LEISAD) dans le cadre de la sensibilisation.

28. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis ? *

☒ oui

☐ non

29. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.

Exemple:

Nous avons renforcé nos liens de coopération avec le ministère de l'Intérieur en introduisant de nouvelles lois en vue de combattre la traite des êtres humains.

- Renforcement de la collaboration entre l'OIM et le ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté à travers des actions multiples avec le CNLTP ;
- Renforcement de la collaboration entre l'OIM et le ministère de la femme, famille et enfants à travers la direction de la protection de l'enfant (DPE) avec l'organisation de rencontres bimensuelles entre l'OIM et la DPE ;
- Renforcement de la collaboration entre l'OIM et le ministère de l'emploi et de la protection sociale en vue de lutter efficacement contre la traite des personnes et d'assurer une protection holistique des mineurs ;
- Renforcement de la collaboration entre les membres de la Task Force Alliance débouchant sur l'adoption de la feuille de route nationale actualisée ;
- Organisation de panel de Détermination de l'Intérêt Supérieur (DIS) des mineurs non accompagnés victimes de traite entre l'OIM et la DPE ;



- Organisation par le CNLTP de plusieurs campagnes de sensibilisation en collaboration avec l'ONG LEISAD qui est un réseau d'ex-victimes pour l'approche de prévention basée sur les survivants.

30. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile ? *

- ☒ oui
☐ non

31. Dans l'affirmative : Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays ?

- L'impact a été positif dans la mesure où le processus :
 - Favorise une approche globale dans la lutte contre le phénomène et ses éléments connexes notamment la prise en compte des survivants dans les actions à mener ;
 - Permet de découvrir des solutions innovantes en matière de lutte contre le fléau grâce au partage de bonnes pratiques entre pays pionniers ;
 - Aide à rester informé des dynamiques au niveau international et à adapter nos interventions nationales ;
 - Contribue à mieux harmoniser les interventions grâce aux rencontres avec tous les acteurs impliqués.

Perspectives d'avenir

32. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays ? *

- ☐ oui
☒ non
☐ Si vous avez répondu « oui » à cette question, précisez la nature du changement que vous souhaitez appliquer aux priorités de votre feuille de route :

33. Qu'est-ce qui doit être actualisé ? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.

- ☐ besoin de mettre à jour les priorités



- ☐ besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route
- ☒ autre, à savoir: feuille de route actualisée.

Merci!